

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 1545

présenté par

Mme Lavalette, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guittot, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli, M. Villedieu, Mme Ranc, M. Taché de la Pagerie, M. Lottiaux, Mme Mélin, M. Muller, M. Frappé, Mme Loir et Mme Levavasseur

**ARTICLE 9**

Supprimer les alinéas 21 à 22.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le groupe Rassemblement national dénonce par cet amendement un pillage illégitime et déraisonnable dans les excédents du régime des retraites complémentaires de l'Agirc-Arrco de la part du Gouvernement.

Illégitime parce qu'il revient au Gouvernement d'assurer le financement des mesures de la Loi du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 et notamment du dispositif relatif à la fermeture de cinq régimes spéciaux.

Déraisonnable car le prélèvement d'un 1 milliard à 3 milliards d'euros (selon les chiffres avancés dans le débat public) au profit de l'État déséquilibrerait durablement l'Agirc-Arrco sans tenir compte des règles prudentielles qui doivent s'imposer à sa gestion.